

18.10.2011 - 10:33 Uhr

La pression sur les salaires et le dumping salarial en passe d'échapper à tout contrôle/ Le franc est trop fort et les mesures d'accompagnement sont trop faibles

Bern (ots) -

Les conséquences de la force du franc sont dramatiques, comme l'a exposé aujourd'hui, devant les médias, l'économiste en chef de l'USS Daniel Lampart : les exportations et les nuitées sont en baisse, les caisses de pension devraient avoir subi à ce jour des pertes comptables de près de 30 milliards de francs, les entreprises vont de plus en plus s'approvisionner à l'étranger et les ménages pratiquent avec assiduité le tourisme des achats. Si le pouvoir d'achat recule du fait d'une hausse du chômage ou à cause des salaires qui n'augmentent que très peu, c'est la récession qui menace... Actuellement, « nous assistons à toutes les formes possibles et imaginables de pression sur les salaires », constate Renzo Ambrosetti, coprésident du syndicat Unia : simple baisse des salaires, allongement non payé de la durée du travail, introduction de salaires en euros pour l'ensemble ou « seulement » une partie du personnel, fixation du salaire ou de l'allongement du temps de travail en fonction de marges de fluctuation du taux de change totalement arbitraires. Le syndicat Unia s'est battu contre plusieurs cas de ce genre au moyen d'actions dans les entreprises ou de démarches juridiques.

L'évolution de ces derniers mois le montre très clairement : le dispositif défensif des mesures d'accompagnement présente des lacunes trop importantes. L'Union syndicale suisse tire la sonnette d'alarme : les mesures d'accompagnement sont conçues pour être efficaces si le cours du franc est « équitable ». Si le franc est surévalué de 20%, elles ne sont pas assez performantes. « Nous devons rendre la protection des salaires capable d'affronter tous les climats », exige le président de l'USS Paul Rechsteiner. Pour assurer la protection des salaires même en situation de crise des taux de change, l'USS demande que les mesures suivantes soient prises : - Il faut attaquer le problème de la surévaluation du franc à la racine. Pour protéger les salaires et les emplois, un cours de 1 franc 40 pour 1 euro est une nécessité. - La Banque nationale suisse (BNS) doit relever son taux plancher. Il faut au moins un cours de 1 franc 40. - En cas de fortes turbulences sur les marchés financiers, il n'est pas exclu d'assister à un repli sur le franc. Dans ce cas, la BNS et la Confédération devront soit introduire en plus des contrôles des mouvements de capitaux, soit restreindre la libre négociabilité du franc. - Les mesures d'accompagnement doivent être renforcées de telle manière que les salaires soient de toute façon protégés : - 50 pour cent des nouvelles embauches et des entreprises qui détachent de la main-d'oeuvre doivent être contrôlés. Pour 2012, la Confédération doit, dans le cadre du train de mesures contre le franc fort, prévoir les moyens financiers nécessaires à cet effet. Si l'on découvre de la sous-enchère salariale, la Confédération et les cantons doivent édicter des salaires minimums qui protègent les salaires suisses. Le Département fédéral de l'économie est responsable de l'exécution de ce mandat par la Confédération et les cantons. S'il n'agit pas, il se rend coresponsable des pressions qui s'exercent sur les salaires. Les amendes doivent être plus sévères, pour que la sous-enchère salariale n'en vaille pas la peine (amendes plus élevées, responsabilité solidaire). - Le Conseil fédéral doit prolonger de 12 à 18 mois la durée maximale du chômage partiel, pour éviter les licenciements. Et il doit présenter rapidement un deuxième train de mesures contre le franc fort. En plus d'une contribution supplémentaire pour augmenter les contrôles des salaires, ce paquet doit comprendre notamment des mesures contre les baisses de rentes dans le 2e pilier (en cas de licenciements ou de liquidations). - Les petites et moyennes entreprises doivent elles aussi pouvoir s'assurer contre des fluctuations du cours du change. Les banques cantonales et l'assurance contre les risques à l'exportation doivent offrir des possibilités à cet égard.

Contact:

- Daniel Lampart, premier secrétaire et économiste en chef de l'USS
079 205 69 11

- Peter Lauener, responsable de la communication de l'USS
079 650 12 34